

Programme :

AIPR Opérateur

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

Durée : Session de 7 heures - 1 jour

Nombre de participants : 10 personnes maximum

Lieu : Dans votre établissement en intra

Lieu : Dans nos locaux en inter-entreprises

Tarif : à partir de **700€ HT/Session**

Tarif : à partir de **160€ HT/ pers**

Délai moyen d'accessibilité à la formation : 1 mois

Formateur : Un formateur détenteur du titre Concepteur

Pré requis :

- Maîtrise du français (lu, écrit, parlé)

Public :

- Conducteurs d'engins de levage ou d'excavation, Opérateurs réalisant des travaux urgents.

Objectifs

Aptitudes visées :

- Prendre connaissance des règles anti- endommagement
- Comment adapter sa technique de travail selon la typologie du chantier
- Prendre connaissance des mesures de prévention et d'arrêt

Compétences visées :

- Appliquer les règles liées à la réforme anti-endommagement.
- Adapter sa technique de travail selon la typologie du chantier
- Appliquer les mesures de prévention et d'arrêt
- Passage de l'examen AIPR par QCM

Moyens et méthodes pédagogiques, modalités de suivi de l'exécution

- La formation est conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et de supports pour cours (tableau, story-board).
- un livret sera remis aux apprenants

Contenu pédagogique

- Connaître l'évolution de la réglementation en vigueur : réforme anti-endommagement, réforme DT-DICT, AIPR
- Connaître les différents acteurs, leurs rôles et responsabilités
- Connaître les particularités, les risques liés aux interventions à proximité des réseaux
- Présentation de la documentation applicable, les délais : (DT-DICT "conjointes", leurs récépissés, ATU, constats contradictoires...)
- Présentation du guide technique (3 fascicules)
- Prescriptions, généralités sur tous types de réseaux
- L'exécution des travaux, déroulement, règles à suivre
- Le comportement face aux endommagements
- Les investigations complémentaires

Modalités d'évaluation :

A l'issue de la formation, passage de l'examen par QCM sur tablette connectée au site du MEEM (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer)

Administratif :

- Il sera délivré une attestation de fin de formation
- Durée de validité 5 ans

Conditions de réussite

Les apports théoriques et pratiques sont considérés comme acquis sous réserve :

- D'avoir suivi la formation sur les 7 heures consécutives
- D'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCM
- D'avoir réussi les épreuves de mises en pratique

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Prendre contact avec le centre de formation ALSA PREVENTION afin que nous puissions examiner la possibilité d'intégration et la mise en place de la formation (interprète, accès PMR, etc.)